



**ÉDITO**  
@defibrilators

**VANIK BERBERIAN**  
**Président AMRF**

## **Monsieur Darmanin, je roule pour vous**

*Nous le savons, un service public, qui a l'ambition de toujours être opérationnel pour répondre aux besoins du public, doit savoir évoluer et s'adapter aux mutations technologiques comme l'impose la révolution numérique. Il doit aussi tenir compte de l'évolution des usages et des besoins du public. Ainsi, la réorganisation du maillage et des missions du Trésor Public dans nos départements n'est pas a priori, une hérésie. Avec le changement irréversible des modes de paiement de nos factures de services d'eau et d'assainissement par exemple. Quel citoyen va encore acquitter sa facture en espèces au guichet de ce que l'on appelait jadis, la perception ?*

*Toujours est-il que les choses sont souvent plus complexes qu'il n'y paraît et que le diable se niche toujours dans les détails. Les maires ruraux ont raison de s'inquiéter de cette réorganisation d'autant que, pragmatiques, ils ont posé des questions précises aux directeurs départementaux des finances publiques et qu'ils n'ont toujours pas reçu de réponse sérieuse, tout comme l'AMRF au niveau national auprès du ministre. Notre communiqué de presse de l'été sur ce sujet intitulé « on n'achète pas un lapin dans un sac » est très explicite. Je vous invite à vous y reporter.*

*Comment ne pas penser, au moment où nous sommes, que cette réforme n'a d'autre objet que de faire des économies de fonctionnement, ce qui en soi n'est pas répréhensible... sauf quand elles se font au détriment des citoyens, des entreprises, des collectivités et de la qualité du service. La réforme devient littéralement provocation lorsqu'il s'agit d'un transfert sournois de charges vers les collectivités !*

*Les élus de longue date ont, sur ce dossier particulier des réformes du Trésor Public, l'expérience qu'à chaque fois, elles se sont traduites par moins de service et moins de qualité de service.*

*Voulez-vous un exemple Monsieur Darmanin ? Voici ! Il se trouve qu'à l'instar de nombreuses communes, la mienne est touristique et nous avons camping et gîtes communaux. Il était facile auparavant aux régisseurs d'apporter le produit des recettes à la Poste. Mais grâce à une savante connivence ou peut-être mécontente entre le Groupe La Poste et la DGFIP, ce n'est plus possible. Bien sûr les premières concernées par le sujet, à savoir les collectivités, ont très soigneusement été évitées à la table des réflexions.*

*Toujours est-il qu'aujourd'hui ce n'est plus possible et que nous devons une fois par semaine le mercredi, jour imposé par la Trésorerie, apporter le produit des régies (avec kilomètres supplémentaires). Les régisseurs ne travaillant pas ce jour le dépôt n'est pas possible et la somme réunie a vite dépassé le plafond autorisé. De fait, mercredi prochain, j'irai porter moi-même avec mon véhicule personnel et en toute illégalité, le montant devenu conséquent de la régie.*

*J'ignorais jusque-là que le maire faisait aussi fonction de chauffeur de la Brinks. Oui, le diable se niche dans les détails disais-je !*